



## **REGLEMENT JEU CONCOURS FOIRE D'ALENCON 2016 100 PLACES A GAGNER**

### **Article 1**

La SEML LE MANS EVENEMENTS, Société d'Economie Mixte au capital de 2 468 149 € dont l'adresse commerciale est située 1 avenue du Parc des Expositions du Mans 72058 LE MANS Cedex 2, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans RCS 412 238 065 N° de gestion 97B 193 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours Foire d'Alençon – 100 Places à Gagner ».

### **Article 2**

Le « Jeu Concours Foire d'Alençon – 100 Places à Gagner » est organisé du Lundi 18 janvier 2016 au vendredi 19 février 2016 à 12 heures. Il s'adresse exclusivement aux particuliers, à l'exception des membres du personnel de la société Le Mans Evénements et de toute personne impliquée dans la mise en oeuvre du jeu et de leur famille.

### **Article 3**

Pour participer, il suffit de remplir complètement et de manière sincère le formulaire de participation en renseignant obligatoirement les informations suivantes : nom, prénom, adresse, code postal, ville, année de naissance, adresse e-mail pour les participations par Internet.

Le tirage au sort du jeu aura lieu le lundi 22 février à 14h00 sur le site de Le Mans Evénements.

### **Article 4**

La participation au jeu se fait exclusivement sur le site Internet [www.foiredalencon.com](http://www.foiredalencon.com) au plus tard le 19 février 2016 à 12h00, date limite de réception par nos services en remplissant le bulletin électronique sur le site ci-dessus nommé. Seules les participations par Internet seront prises en considération, les télécopies et les envois d'e-mail ne sont pas admis.

Une seule participation par personne est autorisée quel que soit le moyen utilisé.

### **Article 5**

Seules les participations correctement remplies et comportant toutes les informations demandées participent à la sélection du gagnant. Les participations incomplètes ou comportant des mentions incohérentes ou fantaisistes ne seront pas prises en compte.

Le tirage au sort désignera le gagnant du lot. Une seule dotation par famille : même nom, même adresse.

Nous procéderons également au tirage au sort de plusieurs noms supplémentaires de réserve qui seront utilisés dans le cas où le lot ne pourrait pas être attribué au gagnant.

#### **Article 6**

En ce qui concerne le "Jeu Concours Foire d'Alençon – 100 Places à Gagner", le tirage est doté de 100 cartes d'invitation à l'édition 2016 de la Foire d'Alençon (24 au 29 février) d'une valeur unitaire de 4 euros TTC. Il ne sera versé aucune contrepartie en espèces. Le Mans Evénements se réserve le droit de modifier la nature d'un lot si les circonstances l'exigent. La dotation sera disponible à partir du 24/02/2016 à 10h et sera à retirer à la caisse de la manifestation, le jour de votre venue, sur présentation d'une pièce d'identité (même coordonnées que celles renseignées lors de votre participation).

#### **Article 7**

La liste des gagnants pourra être consultée sur le site internet de la manifestation, au siège du Centre des Expositions à partir du 22/02/2016 ou adressées sur simple demande écrite à Le Mans Evénements, 1 avenue du Parc des Expositions 72058 LE MANS Cedex 2.

#### **Article 8**

Le gagnant sera informé par e-mail au plus tard les 23/02/2016.

Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation publicitaire gratuite de ses coordonnées et photo, à moins de renoncer à son gain.

#### **Article 9**

Les frais d'affranchissement ou de connexion à notre site pour participer au jeu, pour demander le remboursement ou obtenir le règlement seront remboursés sur justificatifs et sur la base du tarif lent en vigueur pour les envois par la poste et sur la base de 6 mns de communications locales pour la connexion à notre site. Cette demande devra être faite par écrit à Le Mans Evénements - Centre des Expositions du Mans, 1 avenue du Parc des Expositions 72058 LE MANS Cedex 2 et ne pourra pas intervenir après le 27 février 2016.

#### **Article 10**

Le Mans Evénements se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de tout dysfonctionnement du réseau Internet, de transmission défectueuse ou de perte de courrier postal ou électronique. La connexion de toute personne au site [www.foiredalencon.com](http://www.foiredalencon.com) et la participation au jeu par voie électronique se fait sous l'entière responsabilité de chaque participant.

#### **Article 11**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le non-respect des dispositions du présent règlement entraînera la disqualification pure et simple du participant.

#### **Article 12**

Le présent règlement est adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation, à l'adresse du jeu. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.